

21 MAI 2008

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 55

OBJET : 2008/C05/01

**Composition du bureau
Nombre de Vice-présidents et
de membres**

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRKOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

Composition du bureau – Nombre de Vice-présidents et de membres

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'aux termes de l'article L 5211-10 CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Il précise également que le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci. L'organe délibérant doit donc impérativement se prononcer sur ce point. Dès lors, il convient que le Comité Syndical fixe le nombre de Vice-présidents et approuve la composition du Bureau.

Vu les statuts du SDEDA et notamment son article 6,

Vu l'article L 5211-10 CGCT,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/B/08/00040/C du 21 février 2008,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

LE COMITE SYNDICAL

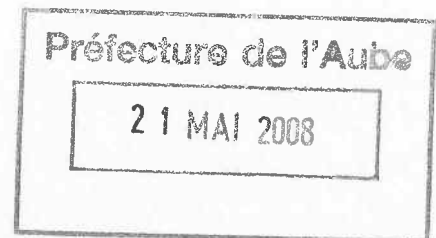
FIXE le nombre des Vice-présidents à TROIS.

FIXE la composition du bureau à un président, trois vice-présidents et onze autres membres.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 21 mai 2008
La Présidente,



Daniela BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 55

OBJET : 2008/C05/02

**Délégation d'attributions
au Président**

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

L'An Deux Mille Huit
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

Délégation d'attributions au Président

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales donne au Comité Syndical la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions et en particulier la signature de certains marchés publics passés selon la procédure adaptée. Madame la Présidente précise qu'il sera tenu de référer au plus proche Comité Syndical, des décisions qu'il aura prises dans ce cadre.

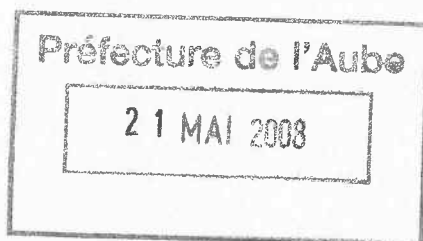
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Après en avoir délibéré par,

Vote	Pour	Contre	Abstention
	2140	0	0

DECIDE de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, des attributions suivantes :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 21 mai 2008
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal. The seal contains the text "COMITÉ SYNDICAL" and "SDEDA" around a central emblem. Below the signature and seal, the name "Danièle BOEGLIN" is printed in a bold, sans-serif font.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 55

L'An Deux Mille Huit
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

OBJET : 2008/C05/03

**Délégation d'attributions
au Bureau**

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Délégation d'attributions au Bureau

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales donne au Comité Syndical la possibilité de déléguer au Bureau pour la durée du mandat certaines attributions et en particulier la signature de certains marchés publics passés selon la procédure adaptée. Madame la Présidente précise qu'il sera tenu de référer au plus proche Comité Syndical, des décisions que le Bureau aura prises dans ce cadre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

DECIDE de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, des attributions suivantes :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 206 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel du syndicat.
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 000 €.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 21 mai 2008
La Présidente,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 55

OBJET : 2008/C05/04

**Indemnités de fonction
du Président et des
Vice-présidents**

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

Madame la Présidente donne lecture au comité syndical des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents des syndicats intercommunaux, issus des articles L 5211-12, R 5112-1 et R 5711-1 du CGCT.

Vu le décret 2004-615 du 25 juin 2004 modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.5212-1 qui indique que les indemnités maximales des élus intercommunaux sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur un taux qui peut être différent pour chacun des vice-présidents, applicable aux valeurs maximales variant selon la population du groupement,

Considérant que le syndicat compte une population totale de 292 131 habitants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE

- que l'indemnité du Président est **fixée à 37,41 % du montant de référence.**

- que les indemnités des trois vice-présidents, Messieurs JUILLET, DYON, WEINLING exerçant des fonctions exécutives par délégation du Président, sont **fixées 15,46 % du montant de référence.**

PRECISE que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 21 mai 2008
La Présidente,



A handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text "Préfecture de l'Aube" and "2008". Below the signature, the name "Danièle BOEGLIN" is printed.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 55

L'An Deux Mille Huit
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

OBJET : 2008/C05/05

**Modalités de remboursement
des frais de missions
des élus**

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

